



AFC
M. Jean-Marie ANDRES
28 Place St Georges
75009 PARIS

Paris, le 20 janvier 2017

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre courrier du 20 juillet et vous prie d'excuser ma réponse tardive.

Le tissu associatif est un maillon essentiel de la démocratie en ce qu'il permet de formaliser et de transmettre les inquiétudes qui traversent la société aux responsables politiques.

La famille, cellule de base de notre société, est source d'épanouissement et de partage. Soumis à des choix politiques ineptes, les familles rencontrent de plus en plus de difficultés. Elles ont subi, ces dernières années, une diminution grave de leurs aides et de leurs allocations. Pourtant, elle est le lieu où s'établissent des liens de longue durée entre individus. C'est là que les individus y construisent leur identité et s'inscrivent dans une histoire. C'est là aussi que les enfants acquièrent les connaissances et les aptitudes qui leur serviront une fois parvenus à l'âge adulte.

Le rôle fondamental de la famille appelle une attention particulière du législateur. La déclaration universelle des droits de l'homme du préambule de la Constitution de 1948 l'affirme : « La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a le droit à la protection de la société et de l'État ». Je répondrai point par point aux six propositions que vous m'avez soumises.

1. Ajuster l'imposition des foyers

L'impôt à la source est une mesure délétère parce qu'elle individualise encore davantage notre société, alors qu'il faut plus que jamais lui redonner de la cohésion et du sens. C'est une mesure liberticide inacceptable.

2. Universaliser les allocations familiales

Je propose le rétablissement des allocations familiales sans condition de ressources.

3. Favoriser le libre choix des rythmes de travail

Le télétravail doit être renforcé et le territoire maillé d'espaces d'accueil des télétravailleurs, des actifs, inactifs, porteurs de projets, d'associations, avec une infrastructure adaptée à l'accès au très haut débit, à des espaces conviviaux, tranquilles. Il faut faciliter l'accès à des salles de réunions afin de permettre aux parents de continuer à travailler en s'occupant de leurs enfants. Je suis favorable à la liberté de chacun d'organiser son congé parental.

4. Diversifier les modes de garde

Je propose d'augmenter d'un tiers les places en crèche pour mieux concilier la vie professionnelle et familiale.

5. Revaloriser la retraite des parents de trois enfants et plus

Je suis favorable à l'augmentation des droits de retraite pour les parents de trois enfants les ayant élevés jusqu'à leur majorité. Ils pourront partir à la retraite de manière anticipée selon un système à la carte. C'est une mesure de justice et de soutien à la natalité.

6. Inscrire la politique familiale sur la longue durée

C'est le sens même de la famille qui doit lui être redonné. À l'heure où le corps de la femme subit, par la GPA, une marchandisation insupportable et où les droits de l'enfant sont bafoués, il faut plus que jamais réaffirmer la place centrale qu'occupe la famille dans la société.

Ces réponses à vos interrogations s'inscrivent dans un projet politique de long terme au service de la famille que j'ai détaillé, en octobre dernier.

Il est fondé sur trois priorités :

1. Mener une politique familiale ambitieuse

- Mettre en place un droit à la formation suite à un congé parental pour faciliter les évolutions professionnelles ;
- Augmenter de 25% les places en crèche pour mieux concilier la vie professionnelle et familiale ;
- Inciter les grandes entreprises de biens de consommation à mettre en place, par le biais de déductions fiscales, des cartes familles nombreuses (à l'image de la carte de la SNCF) ;
- Renforcer le télétravail et mailler le territoire d'espace d'accueil des télétravailleurs, des actifs, inactifs, porteurs de projets, associations, avec une infrastructure adaptée avec l'accès au très haut débit, à des espaces conviviaux, tranquilles, l'accès à des salles de réunions afin de permettre aux parents de continuer à travailler en s'occupant de leurs enfants ;

2. Revenir sur les diminutions des prestations familiales décidées par les gouvernements Sarkozy et Hollande

- Revenir sur la double baisse du plafonnement du quotient familial et rétablir la plafond à 2336 euros ;
- Revenir sur le décalage de la prime de naissance du septième mois de grossesse au deuxième mois après la naissance ;
- Rétablir la réduction de cantine pour les familles de 3 enfants ;
- Rétablir la 1/2 part fiscale pour les veuves et s'opposer à toutes réformes allant dans le sens d'une diminution des pensions de réversion ;
- Permettre aux mères ou les pères de plus de 3 enfants ayant élevé leurs enfants jusqu'à leur majorité de partir à la retraite de manière anticipée selon un système à la carte. C'est une mesure de justice et de soutien de la natalité.
- Revenir à la non-imposition de la majoration de pension pour avoir élevé 3 enfants ou plus ;

3. Préserver une certaine idée de la famille et protéger les enfants

- Garantir l'union civile en mairie pour les couples homosexuels avec droits égaux aux couples hétérosexuels mais réécrire la loi pour rétablir la seule filiation père- mère biologique et mieux lutter contre le commerce des enfants que représente la GPA.
- Abroger la circulaire Taubira sur la nationalité des enfants nés de GPA à l'étranger ;

Je suis tout à fait disposé à ce que nous nous rencontrions. Je vous invite à prendre contact avec notre déléguée nationale à l'épanouissement familial, Madame Cécile Bayle de Jessé, à l'adresse suivante : cecile.bayledejesse@sfr.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de Debout la France
Candidat à l'élection présidentielle